

# Quand l'école sort sa calculette

## ENSEIGNEMENT Les élèves francophones ne sont pas égaux devant la loi

### Frais de fonctionnement par élève (Bâtiments scolaires compris)

- Contributions des parents et autres sources propres
- Dépenses ordinaires des communes et provinces
- Subventions et dotations de fonctionnement

#### Enseignement maternel

En milliers d'euros



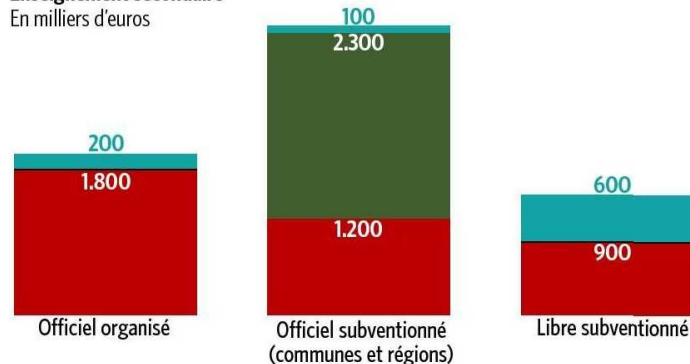
#### Enseignement primaire

En milliers d'euros



#### Enseignement secondaire

En milliers d'euros



## LES CLÉS DE LA RENTRÉE

Conso, cours philosophiques, argent, excellence... Chaque jour, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, « Le Soir » se penche sur un des grands défis de l'école francophone.

- Si l'école renforce parfois les inégalités sociales, la Communauté française entretient les inégalités financières.

### ► L'enseignement catholique perd patience.

**T**rop chère l'école ! Mi-août, la Ligue des Familles diffusait son coup de sonde annuel sur les frais scolaires. Avec une note approchant le millier d'euros pour un élève du primaire (fournitures, repas, déplacements et sorties comprises), on est très loin de la volonté de gratuité de l'école affichée par le législateur. Au passage, son directeur dénonçait « les pratiques illégales entretenues par des directions mais nous ne cherchons pas à les stigmatiser parce que nous savons qu'elles sont confrontées à des situations budgétaires si difficiles qu'elles sont contraintes d'enfreindre la loi ».

Les frais scolaires exorbitants ne seraient donc pas que des caprices d'écoles de riches ? Au-de-

là des dogmes, des rumeurs et des contre-vérités est-il possible d'y voir clair sur l'argent des écoles ? Le Pacte d'excellence, s'il n'a pas encore produit ses effets, a déjà au moins le mérite d'objectiver les choses. Le rapport McKinsey d'une part, les recherches du groupe de travail piloté par l'ancien ministre Philippe Maystadt et par le chercheur Marc Demeuse (UMons) d'autre part, sont une mine d'or pour comprendre les déséquilibres manifestes dans le financement des écoles en Belgique francophone.

Pour comprendre, il faut se souvenir que, depuis 1988, la Constitution prescrit ceci : « tous les élèves ou étudiants, parents, membres du personnel et établissements d'enseignement sont égaux devant la loi ou le décret. » Elle précise aussi que des lois et

décrets peuvent prendre « en compte les différences objectives, notamment les caractéristiques propres à chaque pouvoir organisateur qui justifient un traitement approprié ». Traduction : un enfant = un enfant, que ce soit en matière d'encadrement ou de financement. Par contre, c'est aussi précisé dans la Constitution, une inégalité de traitement peut se justifier par le fait que l'enseignement officiel (organisé en direct par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou celui des communes et provinces), a le devoir et de respecter la neutralité, et d'organiser une série de cours de religion-morale. Les constitutionnalistes ajoutent que ces différences de traitement doivent être objectives, répondre à un intérêt public et être proportionnées.

Pourtant, cette inégalité a, de-

puis la révision constitutionnelle de la fin des années 80, été objectivée différemment selon que l'on soit petit Flamand ou petit francophone. Dans le premier cas, depuis 1990, le législateur a fixé une clef 100/90 : quand on donne 100 euros pour les frais de fonctionnement d'un élève d'une école officielle, on en donne 90 pour son camarade du réseau libre. « *Les Flamands prennent au sérieux le caractère contraignable du principe d'égalité de traitement* », analyse un observateur du secteur.

### Les accords de la Saint Boniface devaient régler

### le problème mais ils ne sont pas appliqués

Côté francophone par contre, le réseau officiel subventionné – communes et provinces – et singulièrement le réseau libre ont longtemps souffert d'une interprétation large du prescrit constitutionnel. Jusqu'en 2001, quand la Communauté française offrait 100 euros à un élève de son réseau elle en offrait moins de 50 aux autres. Depuis cette date, les accords de la Saint Boniface arrachés par le CDH en échange de son appui à une autre réforme de l'État permettent en principe à ces deux réseaux d'entrevoir

l'avenir avec un peu plus de sérénité. En principe... car ils n'ont jamais été appliqués dans leur en-

tièreté. Ils prévoyaient de relever les subventions octroyées par la Communauté française aux élèves du libre, des communes et des provinces à 75 % des subventions qu'elle octroie pour les élèves de son propre réseau. À l'heure actuelle on en est encore très loin : dans le libre, les petits de maternelle et de primaire reçoivent respectivement 57,6 et 57,5 % des subventions de leurs camarades de l'officiel, dans le secondaire la part tombe à 54 %. Alors que la Flandre est à 90 %.

Ces données ne tiennent pas

compte de l'encadrement globalement égalitaire par-delà les différences liées aux cours philosophiques. Par contre, elles ne tiennent pas compte non plus des bâtiments scolaires. Dans ce cas, le différentiel atteint parfois des proportions impressionnantes. En fait, l'application intégrale des accords de la Saint Boniface est ajournée d'année en année pour cause de disette budgétaire. L'actuel gouvernement francophone, avec le CDH aux commandes de l'Enseignement, n'a pas eu d'autre choix que de reporter l'échéance à 2019. Autant dire à la législature prochaine... ■

ÉRIC BURGRAFF

## LES CHIFFRES COMMENTÉS

### Le libre est le parent pauvre de l'enseignement

Les tableaux ci-dessus sont extraits du rapport McKinsey sur l'organisation de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Au-delà des traitements des professeurs – qui n'apparaissent pas ici et dont les

différences sont objectivées et non contestées –, ils mettent le doigt sur d'importantes inégalités. Les dotations de fonctionnement (en rouge) comprennent tout ce que la Fédération accorde comme subventions au sens large, soit les subventions strictes de fonctionnement pour le chauffage et les frais sco-

laire par exemple mais également la part allouée pour les bâtiments scolaires. S'y ajoutent en gris les dépenses ordinaires des communes (surtout pour le fondamental) et provinces (surtout pour le secondaire) ainsi que les apports extérieurs tels que la participation des parents ou l'argent récoltés dans les fêtes

d'écoles (en bleu). Les conclusions sautent aux yeux. Un, l'enseignement officiel organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles est le mieux doté en subventions octroyées par la Fédération, le double du libre selon les calculs de McKinsey. Deux, les écoles de l'officiel subventionné sont les mieux dotées de toutes

grâce aux plantureux apports dégagés par les pouvoirs locaux (égaux ou supérieurs aux subventions de la Fédération). Trois, si le libre est celui qui sollicite le plus les « parents et amis » à travers les contributions et festivités, il reste bel et bien le parent pauvre de l'enseignement francophone.

E.B.

## CGSP « Appliquer la Saint Boniface »

Pascal Chardome.  
© P.-Y. THIENPONT.

### ENTRETIEN

Pascal Chardome est le secrétaire général de la CGSP et à ce titre défenseur de l'enseignement officiel organisé par Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) et de l'enseignement officiel subventionné (communes et provinces).

**Qu'est-ce qui, à vos yeux, justifie encore aujourd'hui cette différence de traitement entre élèves ?**

À mes yeux, la différence ne se situe pas entre les élèves mais entre les réseaux. Le Se-

gec (NDLR : Secrétaire de l'enseignement catholique) entretient cette confusion, mais c'est de bonne guerre... Cela étant il est important de préciser que le mécanisme a évolué au fil du temps. Les accords de la Saint Boniface ont apporté, en leur temps, les nécessaires corrections même si, c'est vrai, ils ne sont pas encore appliqués dans leur totalité.

**75 % des subventions de l'officiel, si on y arrive un jour, c'est la bonne norme ?**

Oui, aller au-delà ça ne va pas. Si tous les réseaux veulent les mêmes subventions, ils doivent se

conformer aux mêmes obligations. Au-delà des multiples cours de religion ou morale que l'officiel est tenu d'organiser, les communes ont aussi, par exemple, l'obligation de proposer un enseignement fondamental sur leur territoire alors que le libre agit où il veut. Par ailleurs, les différences importantes qui existent sur la question des bâtiments scolaires se justifient par le fait qu'il est normal que les pouvoirs publics subventionnent des bâtiments publics, il n'y a pas de raison que l'argent aille

à des institutions privées. Je crains en outre de voir se développer des écoles confessionnelles autres que catholiques si l'État devait subventionner les bâtiments de la même manière pour tout le monde.

**La Saint Boniface était un bon accord ?**

Bien sûr, et je demande qu'il soit appliqué dans son intégralité dès que possible ! ■

Propos recueillis par E.B.

## Segec « L'Eglise est un très grand mécène »

Etienne Michel.  
© BELGA.

### ENTRETIEN

Etienne Michel est le directeur général du Segec, le secrétaire général de l'enseignement catholique. Le réseau perd patience aujourd'hui, il attend beaucoup d'une action en justice.

**Que vous inspirent les chiffres des récents rapports ?**

Ils démontrent, une fois de plus, que l'on est très loin du prescrit constitutionnel. Ils disent que si on veut aller vers plus de gratuité il faut rediscuter très vite de tout cela.

**Une discussion avec le**

**politique ?**

Nous avons introduit récemment un recours devant un tribunal civil pour traitement inégalitaire de nos écoles des arts. Nous espérons un jugement favorable et, par-delà, une jurisprudence en notre faveur. Cela étant, la Saint Boniface permet en principe de régler largement le problème, dès lors nous attendons du CDH aujourd'hui qu'il fasse respecter par ses partenaires les accords qu'il a lui-même négociés. On ne peut plus les reporter indéfiniment dans le temps. 57 % dans le fondamental au lieu de

75 % et rien de prévu avant 2019, ce n'est plus supportable. Là,

voyez-vous, nous commençons un peu à nous énerver. Cela dit, nous restons sereins, nous gardons un réalisme politique. Nous savons que la situation n'est pas simple à la Fédération Wallonie-Bruxelles mais quand on nous rappelle la notion de gratuité nous rappelons notre demande d'améliorer la manière dont on applique le principe d'égalité...

**Votre revendication porte aussi sur les bâtiments...**

L'Eglise ne subventionne pas ses écoles.

Par contre, même si elle manque de moyens pour les entretenir – les temps ont changé –, elle reste un très grand mécène : les bâtiments qu'elle met à disposition de l'instruction publique représentent 7 à 8 milliards d'euros ! Que ceux qui rêvent d'un grand réseau unique s'en souviennent. En fait, certains responsables politiques n'ont pas encore pris acte du fait que ce mécénat est réel. ■

Propos recueillis par E.B.

**ÉCLAIRAGE****« Des réflexions en tous domaines »**

Pour le président du PS, Elio Di Rupo, « les accords de la Saint Boniface doivent être appliqués, mais il y a une question financière. Le ralentissement est dû aux difficultés de la Communauté. Il faut profiter du travail qu'on fait avec le Pacte d'Excellence pour avoir une image plus précise du financement des uns et des autres. Le PS est ouvert, quand les moyens seront là, à appliquer les accords dans leur intégralité ! Par contre, ce que je ne voudrais pas, c'est qu'on dise "donnez-moi les sous et laissez-moi faire". Il faut avoir des réflexions sur tous les domaines. La question financière est très importante mais fixer des objectifs à chaque pouvoir organisateur l'est tout autant. »

**lesoir.be****Une journée de débats lundi**

Tout au long de la journée de lundi, « Le Soir » vous invite à débattre autour de trois thèmes qui animent la rentrée scolaire : le coût de l'école, l'encadrement pédagogique alternatif et l'avenir des pensions des profs.

► **Chat avec J. Milquet.** La ministre de l'Enseignement répondra aux questions de Béatrice Delvaux ce lundi en milieu de journée.

► **Pensions des profs.** A 9h, le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, débattrra avec Pascal Char-dome, président de la CG-SP-Enseignement.

► **« Cours de rien » ?** Non ! Il y aura bien un cours de... quelque chose en septembre. Trois directeurs d'écoles en parlent.